

Débat—Ajournement

Je suis très surpris que le ministre des Transports puisse faire une déclaration semblable. Lorsqu'on envisage de construire une grande piste dans un grand aéroport international aussi près d'un secteur résidentiel à forte population, je ne vois pas comment l'on peut dire que cette mesure ne risque pas d'avoir des conséquences sur l'environnement des habitants de cette région.

Chose étrange, le député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Reynolds) a posé peu après une question supplémentaire au ministre de l'Environnement (M. Davis). Le ministre de l'Environnement a déclaré, et je cite la page 276 du hansard du 15 janvier 1973:

En principe, nous menons des études sur ces répercussions et nous les rendons accessibles au grand public.

Le député de Burnaby-Richmond-Delta a ensuite demandé au ministre si ces études avaient également été faites en ce que concerne les aéroports de Pickering et de Ste-Scholastique.

Cela devient important car les audiences sur les expropriations commencent demain. Selon la nouvelle procédure d'expropriation publiée le 7 octobre, il reste 120 jours pour tenir les audiences. Une fois les audiences d'expropriation terminées, le gouvernement décide, comme il doit normalement le faire, si l'expropriation sera confirmée ou annulée. Je veux tout simplement en venir à ceci: j'aimerais infiniment, tout comme, j'en suis sûr, les protestataires qui comparaissent à l'audience, que le ministre, comme il y est tenu aux termes de la loi, communique aux protestataires et au préposé aux audiences toutes les études qui, apparemment, ont été effectuées sur l'environnement. Celles-ci doivent être communiquées suffisamment à l'avance pour que les protestataires puissent les étudier avant l'audience.

Ma seconde remarque est que, si de telles études n'ont pas été effectuées, et cela se peut puisque le ministre de l'Environnement a indiqué aujourd'hui que, tout en étant sûr qu'elles l'avaient été, il ne savait pas où elles se trou-

vaient et ne pouvait les situer, le ministre ou son secrétaire parlementaire doivent donner toute assurance à la Chambre que ces audiences seront remises tant que les études ne seront pas terminées et présentées aux protestataires avant la clôture des audiences.

Enfin, si une étude a été faite mais qu'elle ne soit pas encore publiée, je demande que ces audiences soient différées jusqu'à ce qu'elle soit achevée, en laissant un délai suffisant à ceux qui veulent l'examiner pour pouvoir formuler leurs objections en toute connaissance de cause. Je ne prétends pas que la construction de cette piste présente obligatoirement des risques pour l'environnement. Je l'ignore et nous n'avons aucun moyen de le savoir avant de connaître les conclusions de cette étude. Il tombe sous le sens que cette étude doit être publiée avant la date fatidique du 4 février, et il reste peu de jours au gouvernement pour confirmer ou abandonner la procédure d'expropriation.

Je demande au ministre ou à son secrétaire parlementaire de prendre des mesures immédiates à cet effet, soit en publiant ces études demain, en ajournant les audiences si les études ne sont pas terminées, ou en ordonnant qu'elles soient effectuées. Tout cela doit être fait avant l'expiration des délais.

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Aucune étude spéciale n'est effectuée mais, nous sommes conscients de la pollution par le bruit qui pourrait en résulter du fait des normes que nous avons établies. On en tient compte dans l'étude générale sur l'expansion des aéroports et en l'occurrence dans la construction de cette nouvelle piste. Des consultations ont également eu lieu avec les autorités provinciales et municipales au sujet d'autres questions relatives à l'environnement liées à cette nouvelle piste. Nous n'avons pas l'intention de présenter de rapport lors des audiences d'expropriation, mais les questions que l'on posera à ce sujet recevront une réponse.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 19.)